

Tableau 1 : Répartition de l'activité partielle, des montants accordés au titre du PGE, des montants versés au titre du fonds de solidarité et des montants de cotisations restant à recouvrer par secteur d'activité (en %)

Secteurs	Valeur ajoutée totale *	Emploi salarié privé total**	Salariés en activité partielle ¹			PGE accordés (cumul depuis mars 2020)	Fonds de solidarité (cumul depuis mars 2020)	Reste à recouvrer (RCS) au 14 avril 2021
			Effectivement concernés en octobre 2020, en PP	Effectivement concernés en mars 2021, en PP	Effectivement concernés par l'APLD en mars 2021, en PP			
A - Agriculture, sylviculture et pêche	1,8	1,6	0,3	0,3	0,0	1,2	2,3	0,1
C - Industrie manufacturière	10,9	13,9	14,1	11,9	49,3	16,3	2,3	12,9
B D E- Industries extractives, production et distribution d'énergie, d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	2,4	1,9	0,1	0,1	0,1	0,7	0,1	0,6
F - Construction	5,8	7,2	2,1	1,8	2,8	8,7	4,1	10,1
G - Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	10,2	16,0	15,2	16,1	12,7	23,8	12,8	14,9
H - Transports et entreposage	4,7	7,1	7,5	8,4	11,7	6,6	7,3	12,3
I - Hébergement et restauration	2,9	5,7	29,7	33,4	2,1	7,9	34,3	7,5
J - Information et communication	5,5	4,1	2,3	1,8	2,3	3,4	2,0	6,3
K - Activités financières et d'assurance	4,1	4,4	0,7	0,6	0,5	9,8	0,5	2,9
L - Activités immobilières	12,8	1,3	0,6	0,4	0,1	1,3	1,9	1,5
M N- Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	14,2	17,8	13,4	11,5	14,5	14,5	10,3	20,3
O Q- Administration publique, enseignement, santé et action sociale	21,8	12,5	1,8	1,8	0,8	3,3	5,5	5,3
R U - Autres activités de services	2,8	6,6	12,3	11,9	3,1	2,7	12,8	5,2
Z - Non déterminé	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	3,8	N.A.
Total	2 000 Md€	20,0 M	1,8 M	2,3 M	246 000	138 Mds€	22,7 Mds€	21,4 Mds€

*Comptes nationaux (Insee). La valeur ajoutée totale en valeur en 2018 est ici ventilée par branche d'activité et non par secteur d'activité.

** Estimations d'emploi (Insee) - 2019 T4

¹ Estimation issue de l'enquête Acemo-covid, mars 2021.

Lecture : Les activités spécialisées, scientifiques et techniques représentent 11,5 % des salariés placés en activité partielle en mars 2021. En cumulé depuis mars 2020, ce secteur concentre 14,5 % des montants accordés de PGE et 10,3 % des montants versés au titre du fonds de solidarité. Au 14 avril 2021, ce secteur couvre 20,3 % des montants de cotisations sociales restant à recouvrer (RCS).

Source : Secrétariat du Comité, à partir de Bpifrance (données PGE au 16/04/2021), Dares (données AP au 18/04/2021) et DGFIP (données fonds de solidarité au 22/04/2021) ; DG Trésor à partir de DSS (données de report de cotisations sociales au 14/04/2021).